**Avenue du Parisis**

**Les enjeux**

Le projet d'avenue du Parisis – section est – a pour objectif la création d’une avenue urbaine 2x2 voies avec intégration d’un TSCP qui doit permettre d'améliorer les déplacements dans le Val d'Oise et accompagner la mise en œuvre des projets économiques, urbains et environnementaux sur les territoires traversés. Les 5,5 kilomètres de tracé, avec 11 carrefours, 11 kilomètres de liaisons douces, 800 arbres et plus de 35 hectares d’ensembles écologiques restitués traverseront les villes de Groslay, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Arnouville et Bonneuil-en-France.

**Les objectifs**

Le projet de l'avenue du Parisis poursuit le double objectif de répondre à un **besoin global de mobilité** et de concevoir un **projet d'urbanisme pour le territoire**.

L'amélioration des déplacements est traitée sous trois aspects:

* **L'aménagement d'une voie structurante en mesure de capter le trafic** qui transite aujourd'hui par le réseau local et qui engorge les centres villes de Sarcelles, de Garges-lès-Gonesse, d'Arnouville et de Gonesse. Ce trafic de transit nuit à la qualité du cadre de vie et contraint le renouvellement urbain des centres villes.
* **L'aménagement à terme d'une liaison en transport en commun structurante** permettant aux habitants du territoire d'accéder aux emplois situés sur la plateforme aéroportuaire de Roissy. Les communes traversées accueillent une part importante de ménages en situation de précarité, fortement touchés par le chômage, faiblement motorisés et captifs des transports en commun comme le démontre la forte fréquentation du T5 aujourd'hui.
* **La création de voies réservées aux modes actifs** le long de l'Avenue interconnectées au maillage des circulations douces du territoire, permettant de constituer un itinéraire privilégié pour les déplacements en vélo et la marche à pied.
* De plus, l'avenue du Parisis est un **élément clé du projet urbain défini dans le cadre du CDT Val de France / Gonesse / Bonneuil-en-France**. Le projet vise à créer une dorsale d'urbanisation autour de laquelle s'articulent les différents projets du territoire (ZAC Entre-Deux, Dôme, Renaturation du Petit Rosne, Extension de la ZI de la Muette, Triangle de Gonesse).

**Les Travaux**

En avril 2016 a eu lieu l’inauguration du boulevard intercommunal du Parisis (appelé maintenant le BIP Ouest) ; une partie passant par Sannois, Saint Gratien et Eaubonne et une partie entre Bonneuil et Gonesse.

Les travaux de construction du tronçon de 2,5 kilomètres ont nécessité la confection de plusieurs carrefours giratoires, de trois ponts et des terrassements impressionnants avec le déplacement de 150 000 m3 de terre compte tenu de la présence d’une ancienne décharge.

La création d’un bassin  de rétention et de traitement des eaux de ruissellement a été également été effectuée. Le montant total de l’investissement s’élève à 45 millions d’euros  financés à parts égales par le Département du Val d’Oise et par la région Ile-de-France.

Cette nouvelle route ferait économiser environ 20 minutes de trajet aux 20 000 usagers qui l’emprunteraient quotidiennement. Aujourd’hui donc, le Département travaille à la réalisation de la section Est de l’Avenue du Parisis qui débute au niveau de la RD 301 à Groslay et s’achèvera au niveau de la RD 84A à Bonneuil-en-France.

L’avenue du Parisis section Est est un projet important à 145,7 millions d’euros dont **79,7 millions d’euros (participation de la Région à 50%) d’ores et déjà programmé.**

Actuellement, une procédure judiciaire est en cours du fait de citoyens s’y opposant. Le Département et l’Etat ont interjeté appel. Pour autant, l’opération ne peut pour le moment pas se poursuivre, même si les financements sont acquis et les acquisitions foncières quasiment terminées.